

Séance ordinaire du Mardi 3 Novembre 2015

Convocation : en date du 27/10/2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Ms MAGNIER Christian - DEMAREST Johan - PARIS Didier – CORNU Julien - DEMONCHAUX David – GRINCOURT Adrien - MOREL Didier.
Mmes CLIPET Catherine - MELLIER-FOURNIER Isabelle - FLICOT Isabelle.

Absent : Mr BLONDEL Frédéric

Mme MELLIER-FOURNIER a été nommée secrétaire de séance.

Le Mardi 3 Novembre 2015 à 20 Heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAGNIER Christian, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance qui n'appelle aucune observation particulière.

➤ **Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)** :

Suite à la loi NOTRE qui impose le seuil des Communautés de Communes à 15 000 habitants, Mr le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec les maires de la CCVV et le président de la CCVI, Mr DAVERGNE. Celui-ci a donné son accord pour accueillir la CCVV. Toutefois, toutes les communes de la CCVV doivent être d'accord pour espérer un éventuel regroupement avec la CCVI.

➤ **Mur de la salle des fêtes** :

Mr Le Maire aimerait mettre au vote le choix pour le mur, à savoir soit un enduit avec un soubassement en briques, soit deux enduits simples. Mr CORNU propose de mettre un témoin en plâtre durant l'hiver et de voir au printemps si le mur a bougé. Les membres du conseil sont d'accord avec 9 voix pour. Mr PARIS est contre. Il pense qu'il serait préférable d'appliquer un enduit de 2 couleurs car le coût est moins onéreux.

➤ **Aménagement de la cuisine de la salle des fêtes** :

Mme MELLIER présente deux devis avec une installation au gaz : Le premier concerne la société Clim Energie et s'élève à 14 672,40 € TTC. Le second, établi par Cuisine Service s'élève à 11 029€ TTC. Toutefois, cette société l'a informée que le gaz était contraignant car il y'avait des normes à respecter. Elle a donc demandé un devis en électrique, celui-ci s'élève à 11 545,37€ TTC. Après en avoir délibéré, les membres acceptent le dernier devis à l'unanimité.

➤ **Colis des Aînés** :

Mr PARIS informe que la distribution des colis se fera le samedi 19 décembre à partir de 14h00. Les personnes âgées de 70 ans et plus pourront en bénéficier.

➤ **Questions diverses** :

Aménagement de l'ancien café

Mr Le Maire présente le devis estimatif du cabinet ROUECHE :

- Aménagement de la mairie : 149 820,00 € TTC
- Aménagement d'un logement : 117 300,00 € TTC
- Aménagement extérieur : 22 200,00 € TTC

Le coût total du devis s'élève à 289 320,00 € TTC.

Location salle des fêtes :

Pour l'année 2016, Mr le Maire souhaite définir le montant des arrhes à verser pour la location. Les propositions suivantes sont donc votées :

- versement de 50% à la réservation :

Mrs CORNU, DEMAREST, DEMONCHAUX et GRINCOURT

Mmes CLIPET, FLICOT et MELLIER

- versement de deux tiers à la réservation :

Mrs MAGNIER, MOREL et PARIS.

La première proposition est donc retenue.

Mr Le Maire informe également que la cuisine va être aménagée prochainement, le prix de la location sera donc être révisé.

Reliure d'Etat Civil :

Mr Le Maire présente un devis des Etablissements KOSSMANN pour une reliure d'un registre de 1778 à 1792 car celui-ci est abîmé. Celui-ci s'élève à 710 € HT. Les membres souhaitent demander d'autres devis. Mme CLIPET demande de se renseigner auprès des archives départementales à Amiens.

Miroir à Chaussoy :

Mr DEMAREST se charge de contacter la société Signature.

Acquisition de terrain rue de la « Rapaudière » :

Suite à l'acquisition d'une partie du terrain de Mme MAILLARD, Mr Le Maire demande l'accord aux élus pour choisir le notaire et signer les actes. Après en avoir délibéré, les membres acceptent à l'unanimité.

Départ en retraite de Mr CALAIS :

Mr le Maire informe que trois personnes de la commune ont déposé un CV à ce jour. Toutefois, le départ de Mr CALAIS est à confirmer, les recherches sont donc pour l'instant suspendues.

Bras de débroussailleuse :

La commune a mis en vente un bras de débroussailleuse dans l'état au prix de 300 euros. Deux personnes se sont manifestées : Mrs HALIPRE et DEMAREST. Mr HALIPRE s'étant présenté le premier, les membres décident donc de lui vendre.

Journée Baie de Somme responsable :

Mme CLIPET informe qu'elle a participé à cette journée qui implique tous les acteurs locaux sur le développement durable.

Cabine téléphonique :

Mr MOREL informe le conseil qu'une loi est passée indiquant que les cabines ne sont plus obligatoires dans chaque village. La commune peut donc demander la suppression de celle-ci auprès de France Télécom.

La séance est levée à 22h00.